



**Vous souhaitez vous spécialiser dans la
GESTION D'ENTREPRISE AGRICOLE,
obtenir des compétences techniques sur
les CULTURES, le MARAÎCHAGE**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le **Brevet Professionnel REA** permet d'acquérir les compétences nécessaires à :

- la gestion de la production (polyculture-élevage, maraîchage,...) ;
- la préservation et l'amélioration des sols, en tenant compte de la biodiversité ;
- le pilotage du système de production ;
- l'organisation du travail, le management ;
- la gestion de l'entreprise (économique, financier, création, commercialisation,...).

PUBLIC CONCERNÉ

La FOAD (Formation Ouverte A Distance) est une nouvelle voie pour obtenir le BP REA. Elle permet aux salariés, conjoints collaborateurs et demandeurs d'emploi de se former tout en poursuivant leur activité. C'est une formule souple qui s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas bénéficier d'un congé de formation pour suivre la formation à temps plein en présentiel.

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉ-REQUIS

Justifier d'une année d'activité professionnelle avant l'entrée en formation.

Niveau requis : être titulaire d'un diplôme agricole de niveau V ou bien avoir suivi une classe de seconde en totalité.

CALENDRIER DE FORMATION - MODALITÉS D'ALTERNANCE

Le parcours dure 920 heures pour les personnes qui sont titulaires au minimum d'un Bac et 818 heures pour les autres. Ces durées peuvent être réduites en fonction des autres acquis académiques des candidats.

La formation peut être réalisée sur une période allant de 10 mois à 24 mois, selon la disponibilité du candidat.

Deux sessions sont proposées chaque année par le centre :

- la première de mi-octobre à début juin.
- la seconde de mi-mars à mi-décembre.

La durée des stages en entreprise agricole est de 280 heures.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apport des contenus pédagogiques et des applications dirigées via une plateforme numérique accessible 24 h/24 et 7 j/7, quel que soit votre lieu de connexion.

8 semaines d'accompagnement interactif en visio, intégrant des approfondissements de cours et des échanges en groupe, du lundi au jeudi de 18h30 à 20h00.

Assistance technique en cas de difficultés pour la prise en main des outils.

5 semaines de regroupement obligatoires au CFPPA du Paraclet réparties régulièrement sur votre parcours de formation, soit 1 semaine à 4 jours + 2 semaines à 3 jours + 2 semaines à 5 jours (dont une semaine pour les examens).

L'approche pédagogique met en œuvre une alternance d'apports théoriques, d'illustrations et de pratiques. La formation est basée à la fois sur la vie de groupe et l'individualisation du parcours de formation, en fonction de niveau d'entrée et des objectifs de chacun. Les modalités de formation s'adaptent aux capacités à acquérir : en présentiel, à distance et en pratiques en entreprise.

CONTENU DE LA FORMATION

Le **Brevet Professionnel REA** est constitué de 5 Capacités et de 2 UCARE.

PRÉSENTATION DES 5 CAPACITÉS ET 2 UCARE (UC D'ADAPTATION RÉGIONALE)

- Capacité 1 : Biologie, PAC
 - Capacité 2 : Approche stratégique, Gestion du travail
 - Capacité 3 : Agronomie, Grandes Cultures, Maraîchage, Cultures légumières, Cultures fourragères
 - Capacité 4 : Comptabilité/Gestion, Droit de l'entreprise, Mathématiques, Informatique
 - Capacité 5 : Filière, Marketing/ Négociation, Analyse du territoire, Français
- UCARE 1 : Réaliser les opérations de production de l'atelier maraîchage biologique **ou** Mettre en œuvre une prestation de service en travaux agricoles et ruraux
 - UCARE 2 : Promouvoir son entreprise agricole grâce à la communication numérique **ou** Assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés matériel

MODALITÉS D'ÉVALUATION - VALIDATION

Dès l'inscription et après un entretien, une capacité peut être délivrée directement sur présentation du BAC.

Chaque évaluation est entièrement réalisée via des épreuves en cours de formation sur chacun des blocs de capacités composant le diplôme. Les épreuves s'appuient sur des mises en situation professionnelles ou des études de cas avec entretien d'explicitation.

Il est possible de valider une partie des blocs de compétences selon les besoins professionnels du candidat ou en complément d'une VAE.

Si un candidat n'obtient pas l'ensemble des UC à l'issue de la formation, il conserve pendant cinq ans le bénéfice de celles qui ont été délivrées et il lui reste ce temps pour obtenir les UC manquantes.

COÛT DE LA FORMATION - FINANCEMENT - RÉMUNÉRATION

Le coût est établi selon la durée du parcours et les modules choisis, elle peut être financée de plusieurs façons (**nous contacter pour plus d'informations**) :

- financement personnel avec possibilité d'échelonner les paiements en 4 fois (à chaque semaine de regroupement) ;
- financement par mobilisation du CPF ;
- demande de financement individuel auprès du VIVEA pour les conjoints collaborateurs et aide familiaux ayant versé une contribution formation à la MSA ;
- demande de financement individuel auprès de France Travail ou du Conseil Régional (Pass'formation).

Les demandeurs d'emploi bénéficient du statut de stagiaire de la formation professionnelle, les frais pédagogiques sont intégralement pris en charge par la Région Hauts-de-France. La rémunération est prise en charge par France Travail en fonction des droits ouverts. S'il n'y a aucun droit, un dossier de demande d'indemnités peut être déposé auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Pour les reconversions, il y a un accompagnement spécifique (CPF de transition professionnelle,...). La prise en charge peut se faire par le Conseil Régional, le CPF ou les OPCO selon votre situation.

DÉBOUCHÉS

Le **Brevet Professionnel REA** permet d'accéder à des postes de Gérant/Gérante d'exploitation agricole ou encore Chef/Cheffe d'exploitation agricole.

ACCESSIBILITÉ

Nos bâtiments et notre site sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre besoin spécifique (adaptation pédagogique, outils d'appui), les adaptations nécessaires seront évaluées et définies lors d'un entretien personnalisé.

CONTACTS

Accueil du CFPPA Amiens :

- par téléphone au 03 22 35 30 20
- par mail à cfppa.amiens@educagri.fr

Scannez-moi pour découvrir plus d'infos sur le BP REA !

